



CONCOURS DEPARTEMENTAL AUBRAC 27 Septembre 2015 à CHAUDES AIGUES

REGLEMENT

ANIMAUX EN CONCOURS :

Les élevages participant au concours départemental doivent être adhérents au Syndicat des éleveurs du Cantal.

Tous les animaux présents sur le concours doivent être inscrits au livre généalogique de la race.

SECTIONS : (voir liste de l'ensemble des sections sur les documents d'inscriptions).

Le Comité d'organisation se réserve le droit de diviser ou regrouper certaines sections en fonction du nombre d'animaux inscrits même pour les prix spéciaux et prix d'ensemble ainsi que de modifier le programme du concours. Sa décision est souveraine et sans appel pour un bon déroulement durant cette journée.

PRIX SPECIAUX :

- Prix de championnat Mâle
 - Prix de championnat Femelle
 - Prix de championnat Femelle Jeune
 - Challenge Espoir Mâle
 - Challenge Espoir Femelle
- Ces prix seront établis à partir des premiers de chaque section individuelle (ou sous section).
- Prix de famille mâle ou femelle avec 3 descendants minimum de sections et d'âges différents. Les animaux ne peuvent participer qu'à 1 Prix de famille Mâle ou Femelle.
 - Election d'une Miss Aubrac 2015 parmi les meilleures vaches du foirail (*critères de sélection : animal typé Aubrac, la tête compte pour la moitié du jugement*)

2 prix d'ensemble distincts sont possibles : Bien respecter la composition du prix d'ensemble.

- prix d'ensemble « **junior** » composé de 6 animaux obligatoirement

- 1 veau (bourrut ou bourrude)
- 1 taureau
- 1 bourrette
- 1 doublonne
- 2 vaches (tersonnes possibles)

- prix d'ensemble « **senior** » composé de 10 animaux

- 1 bourrut
- 2 taureaux
- 1 bourrude
- 1 bourrette
- 1 doublonne
- 1 tersonne
- 3 vaches

CONDITIONS SANITAIRES pour tous les bovins accédant au foirail du concours :

- sont identifiés individuellement par deux marques auriculaires lisibles,
- sont issus de mon cheptel reconnu « officiellement indemne » de **Brucellose, Tuberculose** et de **Leucose**, par les Services Vétérinaires,
- sont issus de mon cheptel « assaini en varron »,
- sont sous appellation **ACERSA A ou B vis à vis d'IBR**.

En ce qui concerne l'IBR,

Les animaux identifiés ci-dessus sont **sous appellation IBR A ou B conforme au cahier des charges ACERSA** (mention « cheptel contrôlé en IBR » ou « cheptel indemne en IBR » portée sur l'ASDA de l' (des) animal (aux) présenté(s)).

PROGRAMME DU CONCOURS:

- 6 h à 8 h : Arrivée des animaux
- 9 h 30 : Jugement des sections
- 10 h 30 : Présentation produits d'IA
- 11 h : Prix de famille
- 12h : Repas champêtre
- 14h : Prix spéciaux
- 15h : Prix d'ensemble
- 16h30 : Remise des prix et défilé
- 18h : Vin d'honneur offert par la municipalité
- 19h : Enlèvement des animaux

Pour permettre à tous les animaux primés de pouvoir défiler, il est impératif que ce programme soit respecté.

DIVERS :

- Pendant les opérations des jurys, les éleveurs doivent obligatoirement évacuer les travées du foirail.
- **Les décisions des jurys sont souveraines, mais l'erreur est humaine, donc toute remarque ou réclamation concernant les opérations des jurys sera impérativement faite par écrit et transmise au secrétariat du concours qui l'examinera.**
- Les bulletins d'inscription sont à retourner **AVANT LE 31 AOUT** à

Bernard BOYER
Chambre d'Agriculture
1 Rue des Agials – 15100 SAINT FLOUR
Fax : 04 71 60 50 19 / Mail : syndicat.aubrac15@cantal.chambagri.fr



Cette année, la date d'inscription des animaux devra être IMPERATIVEMENT respectée. AUCUNE RELANCE NE SERA FAITE étant donné que l'impression du catalogue se fera début septembre.

- Bernard BOYER se charge de récupérer le 25 Septembre tous les certificats sanitaires présents au GDS.
- Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Le Président Jean-Marie VIDALENC → 06 82 70 98 33
L'animateur Bernard BOYER → 06 73 35 17 54

Bonne préparation et bonne discipline ! Merci